

> Règlement du prix *FEM' Energia*

> FEM' Energia

organisé en collaboration par

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE société anonyme au capital social de 960 069 513.50 euros, dont le siège est à Paris (75008) au 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par M. Renaud Czarnes, Directeur de la Communication du Groupe, dûment habilitée,

WIN France – LE NUCLÉAIRE AU FÉMININ - Association Loi 1901, représentée par Madame Dominique Mouillot, dûment habilitée, dont le siège social est : WIN France, chez Mme Dominique Mouillot – 22, chemin des Chalets – 13009 Marseille,

et

WIN Europe – Association Loi 1901, dont le siège social est : WIN Europe, chez Mme Anne-Marie Birac – 2, sentier de la Savoie – 92140 Clamart,

ci-après désignés par "les Organisateurs".

ARTICLE 1: OBJET DU PRIX

La société EDF et l'Association WIN France ont convenu d'organiser en commun chaque année un Prix appelé **Fem'Energia** ayant pour objectifs de :

- Promouvoir la place des femmes dans le nucléaire, rendre visibles les femmes dans les métiers scientifiques, techniques et technologiques du nucléaire, mettre en lumière les carrières exemplaires dans ce secteur.
- Attirer les jeunes femmes et repérer des profils d'étudiantes qui se destinent à un métier scientifique, technique ou technologique dans le secteur nucléaire.
- Reconnaître un parcours professionnel exemplaire méritant d'être encouragé et partagé.

Il est destiné:

- Aux étudiantes en CAP, Baccalauréat Professionnel, DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles, Masters et Écoles d'Ingénieurs, qui se préparent à un métier scientifique, technique ou technologique pouvant s'appliquer au secteur du nucléaire.
- Aux femmes en activité professionnelle et/ou impliquées vis-à-vis du public, du monde enseignant et/ou engagées dans des activités en faveur des femmes dans le secteur nucléaire.









> Règlement du prix FEM' Energia



ARTICLE 2: DESCRIPTION DES PRIX

Le prix Fem'Energia est décerné dans 2 catégories :

- 1. la catégorie « Étudiantes »
- 2. la catégorie « Femmes en activité »

Dans la catégorie « Étudiantes » trois prix seront décernés :

- un prix CAP, BEP, Baccaulérat Professionnel;
- un prix DUT, BTS, Licences et Licences Professionnelles;
- un prix Masters universitaires et Diplômes d'Ingénieurs.

Dans la catégorie « Femmes en activité » deux prix sont décernés :

- Femme en activité professionnelle exerçant en France ;
- Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne ou en Suisse.

Pour chacune des catégories ci-dessus, un deuxième et un troisième prix (s'il y a trois nominées) seront également décernés par le Jury aux autres candidates nominées, suivant les modalités définies aux articles 6 et 7 ci-après.

Chaque année, un prix « **Coup de coeur du jury** » pourra être décerné pour une ou plusieurs catégories sur proposition des membres des comités de lecture faite au Jury.

ARTICLE 3: APPEL À CANDIDATURE

Un appel à candidature est diffusé sur les sites internet **www.edf.fr/FemEnerigia**, **www.win-france.org** et **www.win-europe.org**.

Des affiches et plaquettes informatives sont également diffusées dans des réseaux de femmes scientifiques, au sein de CFA ou écoles pour CAP, BEP, de lycées Bac Pro, d'universités et d'écoles d'ingénieurs, au sein d'EDF, du réseau WIN France, WIN Europe, d'organisations professionnelles touchant au secteur du nucléaire et d'entreprises ou industriels du nucléaire.

ARTICLE 4: CANDIDATURES

Catégorie « **Étudiantes** »: les prix de cette catégorie sont ouverts à toutes les lycéennes et étudiantes, quelle que soit leur nationalité, inscrites en dernière année de diplôme pour l'année 2015-2016 dans l'un des établissements préparant aux diplômes reconnus par l'Éducation nationale et correspondant à chaque prix :

- CAP, BEP, Baccalauréat Professionnel;
- DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles;
- Masters et Diplômes d'Ingénieurs.

Les établissements ciblés devront préparer aux disciplines scientifiques, techniques ou technologiques qui peuvent s'appliquer dans l'industrie nucléaire.

Il est précisé que les candidates doivent postuler dans la catégorie de diplôme qu'elles préparent au cours de l'année d'organisation du Prix.

Catégorie « Femmes en activité »:

Cette catégorie comprend deux prix :

- Prix Femme en activité professionnelle exerçant en France ;
- Prix Femme en activité professionnelle exerçant dans les pays membres de l'Union Européenne ou en Suisse, au 1er janvier 2016.

Ces prix sont ouverts à toute personne physique de sexe féminin ayant son activité professionnelle dans le secteur nucléaire et/ou impliquée vis-à-vis du public et/ou du monde enseignant ou dans des activités de mentorat dans ce secteur et justifiant de 3 ans minimum d'expérience professionnelle dans le secteur nucléaire ou dans un domaine en relation avec ce secteur.

Conditions communes à toutes les catégories, toute lauréate, comme les candidates nominées s'étant vu décerner un deuxième ou troisième prix, ne pourront plus postuler à ce prix lors des éditions suivantes tandis que les candidates n'ayant pas été nominées pourront se présenter à nouveau.

Il sera demandé aux candidates d'indiquer comment elles ont eu connaissance de l'existence du Prix. (Presse, Site internet, Win France, Win Europe, EDF, emailing, autre).













Du fait du dépôt de son dossier de candidature, toute candidate reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes et conditions.

ARTICLE 5: DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont disponibles en ligne sur les sites suivants : le site WIN France : **www.win-france.org**, le site EDF : **www.edf.fr/FemEnerigia** le site Win Europe : **www.win-europe.org**

Les membres des comités de lecture, et du jury, comme les personnes ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du prix, s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers jusqu'à la proclamation des résultats relatifs aux nominations.

Catégorie « Étudiantes »:

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la candidate (*);
- le certificat de scolarité ou la photocopie de la carte « étudiant » de la candidate ;
- les relevés de notes de l'année en cours et de l'année précédente ;
- un curriculum vitae;
- une lettre de motivation manuscrite;
- une copie du titre de séjour et du visa étudiant pour les étudiantes étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne;
- une lettre de recommandation (facultatif).

Les documents fournis devront être au format A4.

(*)Pour toute étudiante mineure, le dossier de candidature devra être signé également par un parent ou représentant légal, la signature étant précédée de la mention manuscrite « Bon pour l'autorisation de l'enfant... à participer au prix Fem'Energia ».

Catégorie « Femmes en activité »:

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli et ;
- une photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation manuscrite;
- une lettre de recommandation (facultatif).

Les candidatures seront libellées en français, à l'exception des candidatures pour le Prix femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne ou en Suisse, pour lesquelles l'anglais sera accepté.

Les documents fournis devront être au format A4.

Les dossiers devront être envoyés en un seul exemplaire sous pli simple à :

PHILIPPE CAILLIEREZ
EDF Cap Ampère
Division Production Nucléaire
DRHM
1 place Pleyel
93282 ST DENIS Cedex

Ou par e-mail à l'adresse suivante : femenergia@edf.fr

Un accusé de réception du dossier sera envoyé aux candidates par mail dans les 7 jours ouvrés suivant la réception.

La date de clôture de dépôt des dossiers de candidature est fixée, pour l'édition 2016, au 22 avril 2016 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Ne sont recevables que les dossiers complets et conformes au présent article et déposés avant la date de clôture fixée ci-dessus. Tout dossier incomplet, ou insuffisamment affranchi, sera rejeté sans recours possible. Les dossiers ne seront pas retournés aux candidates.

Les Organisateurs se réservent la faculté d'annuler ou reporter l'organisation du Prix à tout moment et sans contrepartie. Le présent règlement du prix **Fem'Energia** pourra être révisé sur décision commune des Organisateurs chaque année.













ARTICLE 6: COMITÉS DE LECTURE – PRÉSÉLECTION

Il est créé un comité de lecture par catégorie de Prix.

Chaque comité est constitué de membres désignés d'un commun accord par les Organisateurs.

Après avoir vérifié la conformité des dossiers, chaque comité opère une présélection des candidatures en se fondant sur les critères suivants :

- la pertinence et la qualité du dossier par rapport à la catégorie à laquelle il appartient,
- la motivation exprimée,
- la présentation écrite donnant une description détaillée et sincère du parcours et des travaux de la candidate ainsi qu'une description de ses éventuels engagements et/ou actions en faveur du secteur nucléaire.

Chaque comité établira une liste des nominées présélectionnées qu'il soumet aux membres du jury.

Le nombre des nominées par Prix sera au maximum de 3.

ARTICLE 7: LE JURY

Le jury est constitué de : - le Directeur Ressources Humaines et Management de la Division Production Nucléaire EDF,

- la Présidente de WIN France,
- la Vice Présidente de WIN France,
- le Directeur du Pôle Marque Employeur et Recrutement du Groupe EDF.

Le jury se réunit pour examiner les dossiers des candidates nominées pour chaque Prix.

Le jury est souverain dans ses délibérations et désigne les lauréates par délibération dans chaque Prix ainsi que les deuxième et troisième prix (s'il y a trois nominées). Il n'a pas à motiver ses décisions.

Il y aura une lauréate par Prix sauf candidatures jugées à l'unanimité du Jury ex aequo.

De même, si le jury estime les candidatures des deux autres nominées comme étant ex aequo, il pourra leur attribuer un second prix ex aequo.

Le jury informera les lauréates et les nominées du Prix dans les meilleurs délais et par tous les moyens.

ARTICLE 8: REMISE DES PRIX

8.1 Cérémonie de remise des prix:

Les lauréates et les nominées se verront remettre leurs prix lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu en juin 2016, la date leur étant confirmée 15 jours avant.

Les lauréates et les autres nominées sont engagées de par leur candidature à participer à cette cérémonie ainsi que le cas échéant à toute action de communication relative à cette manifestation.

Les lauréates et les autres nominées s'engagent de même, en recevant leur prix, à mentionner dans toute communication ou déclaration qu'elles sont lauréates ou nominées du prix **Fem'Energia** dans leur catégorie et à contribuer à toute action de promotion qui pourra leur être proposée.

Les candidates lauréates autorisent les Organisateurs à diffuser tout portrait multimédia et à engager toute action d'information et de communication qui pourra être réalisée dans le cadre de la valorisation du prix sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.

Les frais de voyage et hébergement des lauréates liés à la remise de leur Prix seront entièrement pris en charge par les Organisateurs sur présentation de justificatifs par les lauréates et sur la base du barème pratiqué par les organisateurs (aller retour en classe économique).

Le barème en vigueur pour 2016:

109,26 € pour la chambre d'hôtel 6,33 € pour le petit déjeuner 38,85 € pour le repas

Pour les frais de transports (train, avion, voiture), le remboursement se fait sur la base des frais réels sur présentation de justificatif (tarif en classe économique).

Les frais de voyages et d'hébergement des accompagnateurs des nominées ne sont pas pris en charge par les Organisateurs et restent à leur charge.













8.2 Contenu des prix:

La lauréate de chaque prix et chacune des nominées recevront une attestation de leur titre respectif lors de cette cérémonie.

Catégorie « Étudiantes » :

Chaque lauréate de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une bourse de 2000 €.

Ces bourses s'accompagnent, en fonction du profil de la lauréate et sous réserve des propositions des industriels : d'un stage, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, d'une aide à l'accès au premier emploi, qui seront proposés dans une entreprise du secteur nucléaire.

Chaque 2e prix de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, une bourse de 500 €. **Chaque 3e prix** de la catégorie « Étudiantes » recevra, quel que soit le diplôme préparé ou obtenu, un coffret cadeau d'une valeur de 150 €.

Pour la catégorie « Étudiantes » les prix seront décernés sous condition de l'obtention du diplôme.

Si la lauréate (et les candidates nominées) sont non ressortissantes de l'Union Européenne, une copie de son titre de séjour et de son visa étudiant leur sera demandé pour prétendre à un stage, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation en France.

Catégorie « Femmes en activité » :

Chaque 1er prix de la catégorie « Femmes en activité » recevra, en fonction de son lieu d'exercice professionnel :

• Femme en activité professionnelle exercant en France :

Un voyage d'environ une semaine pour deux personnes dans un pays de l'Union Européenne choisi par l'Organisateur, avec visite d'une centrale nucléaire. La prise en charge des frais de voyage se fera sur la base du barème pratiqué par les organisateurs : aller-retour en classe économique, hôtel demi-pension, et la visite de la centrale. Les autres frais seront à la charge de la lauréate.

• Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne ou en Suisse :

Un voyage d'environ une semaine pour deux personnes en France avec visite d'une centrale nucléaire française. La prise en charge des frais de voyage se fera sur la base du barème pratiqué par les organisateurs : aller-retour en classe économique, hôtel demi-pension, et la visite de la centrale. Les autres frais seront à la charge de la lauréate. **Chaque 2e prix** de la catégorie « Femmes en activité » recevra, quel que soit le lieu d'exercice professionnel :

un week-end pour deux personnes d'une valeur de 750 €.

Chaque 3e prix de la catégorie « Femmes en activité » recevra, quel que soit le lieu d'exercice professionnel : un coffret cadeau d'une valeur de 300 €.

ARTICLE 9: PROTECTION DES DONNÉES NOMINATIVES

Dans le cadre de l'organisation du Prix, certaines informations concernant les candidats font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1987 les candidates, ou leur représentant légal si elles sont mineures, disposent d'un droit d'accès aux données les concernant ou de rectification de celles-ci qu'elles peuvent exercer auprès des Organisateurs.

ARTICLE 10: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments de ce Prix **Fem'Energia** sont strictement interdites. Les marques citées étant des marques déposées ainsi que les logotypes utilisés.

ARTICLE 11: LOI APPLICABLE

Le présent règlement de Prix est soumis à la loi française qui s'appliquera également aux candidatures souscrites hors de France ou par des candidates étrangères.







